

9 février 2016

Cher parent, responsable ou membre de famille,

Au nom du Comité de planification d'Ottawa collaborant à la [Stratégie ontarienne pour les services en matière de besoins particuliers](#), nous aimerions vous informer de nos récentes activités et des progrès qui ont été réalisés depuis notre dernière lettre du 4 septembre 2015.

Cette mise à jour vous fournira des renseignements concernant le statut des propositions du Comité de planification d'Ottawa en ce qui a trait à :

- la planification coordonnée des services (proposition soumise le 15 juin 2015)
- la prestation intégrée des services de réadaptation (proposition soumise le 30 octobre 2015).

Mise à jour concernant la planification coordonnée des services

L'objectif fondamental de la *Stratégie ontarienne en matière de besoins particuliers* est d'améliorer le système de services destinés aux familles dont les enfants/jeunes présentent de multiples besoins complexes nécessitant les services de plusieurs organismes subventionnés par des ministères différents, en établissant :

- 1. un point de contact unique** où les familles recevant plus d'un service pourront s'adresser pour obtenir de l'aide
- 2. un plan de service unique** pour chaque enfant/jeune
- 3. un organisme local unique** chargé de superviser les responsables de la coordination des services et la participation communautaire.

Depuis notre dernière mise à jour, les Ministères nous ont fait part de leur rétroaction et de leurs directives dans deux communiqués distincts. Le 28 novembre 2015, les divers Comités collaborant à la planification coordonnée des services ont reçu des lettres de mise à jour distinctes de la part des Ministères.

Chacune de ces lettres concernait la zone géographique particulière ayant soumis une proposition (autrement dit, dans notre cas, la rétroaction ministérielle concernait notre région d'Ottawa, SDG, Renfrew, etc.). Dans leurs lettres, les Ministères ont :

- souligné les points forts

- signalé les points exigeant des précisions ou une révision afin de répondre aux attentes provinciales
- soulevé des questions clés - concernant l'organisation des services pour les familles et le modèle communautaire - auxquelles des réponses devront être apportées.

Les Ministères ont demandé à chaque Comité de préparer une présentation illustrant le fonctionnement du nouveau modèle de services coordonnés à partir de trois scénarios impliquant des enfants/jeunes/familles. On nous a expliqué que ces présentations feraient l'objet de discussions lors de rencontres face à face. La réponse des Ministères n'incluait AUCUNE indication du financement disponible pour soutenir la mise en œuvre du nouveau modèle.

Tout au long des mois de décembre 2015 et janvier 2016, le Comité de planification d'Ottawa s'est réuni à plusieurs reprises afin de se pencher sur la rétroaction des Ministères et d'élaborer sa présentation. Les dates des rencontres face à face seront confirmées sous peu : elles auront probablement lieu entre février et avril.

Le 25 janvier 2016, tous les Comités de planification ont reçu une mise à jour de la part des Ministères. Cette mise à jour a précisé les points fondamentaux suivants :

- L'objectif que vise le Gouvernement de l'Ontario, par la mise en œuvre d'une planification coordonnée des services, est de faire en sorte que les familles dont les enfants/jeunes ont des besoins particuliers multiples et/ou complexes - et qui doivent, par conséquent, faire appel à de multiples services et fournisseurs de soins et/ou qui sont peut-être moins en mesure de coordonner les services du fait des circonstances familiales - puissent bénéficier d'un soutien pour accéder aux divers services et pour coordonner les soins qui leur sont nécessaires. À l'avenir, ces familles :
 - auront facilement accès à la planification coordonnée des services, qui sera adaptée à leurs besoins particuliers précis
 - bénéficieront d'une continuité dans les services
 - feront l'expérience de transitions harmonieuses
 - ne seront plus obligées de refournir constamment leurs renseignements de santé.
- De plus, ces familles, qui ont besoin d'un soutien supplémentaire, sauront exactement *où* et *à qui* elles pourront s'adresser pour toute question. De même, les familles sauront qui est chargé de suivre les besoins de leur enfant et de superviser ses services et son plan de soins coordonnés.
- Dès qu'ils auront reçu l'approbation des Ministères, les organismes responsables de la coordination des services prendront l'initiative de procéder aux changements nécessaires et de mettre en œuvre le nouveau système de planification coordonnée des services dans leur collectivité. Tout au long de la mise en œuvre, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse apportera un soutien à tous ces organismes chargés de la

coordination des services, afin de renforcer leurs capacités d'assurer une planification coordonnée des services axée sur la collaboration et la famille dans l'ensemble des secteurs concernés. *(RAPPEL – Il a été recommandé que le CTEO soit l'organisme responsable de la coordination des services pour la région de PR, SDG et d'Ottawa.)*

- Les Ministères procèdent actuellement à des rencontres individuelles avec les divers Comités ayant soumis des propositions en matière de planification coordonnée des services, y compris avec les organismes de coordination qui ont été recommandés dans chaque cas, afin de confirmer ou de clarifier la compréhension du modèle proposé, de discuter des modifications possibles, des ressources disponibles et des prochaines étapes, en vue de la mise en œuvre. *Dans le cas de Renfrew et de LLG, les réunions en personne auront lieu fin février, mais dans le cas d'Ottawa, de SDG et de PR, les réunions en personne auront probablement lieu en avril 2016.*
- L'exercice financier 2016-2017 constituera le point de départ de la planification coordonnée des services. En effet, à partir de 2016-2017, les organismes chargés de la coordination des services recevront des ressources supplémentaires limitées (jusqu'à 110 000 \$ par zone de prestation de services). L'objectif de ce financement est de soutenir les activités de renforcement des capacités et la mise en œuvre du nouveau modèle de services. *(Les Comités n'ont pas encore reçu l'autorisation d'entreprendre le processus de planification auquel est destiné le financement qui a été annoncé.)*
- Les divers Comités ayant soumis des propositions ont rapporté que la détermination précise de la population cible et l'estimation de la demande leur ont posé des défis; les prédictions en matière de besoins varient selon les différentes régions de la Province. Les informations qui seront recueillies cette année lors de la mise en œuvre initiale aideront les organismes de coordination et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse à cerner plus précisément la demande en matière de planification coordonnée des services. Ces données éclaireront également les futures décisions relatives au financement.
- La planification coordonnée des services a été conçue pour renforcer les capacités existantes, mais en même temps, son objectif est de planifier les services de façon différente dans le cas des enfants qui ont des besoins particuliers complexes - de façon coordonnée et avec la même constance dans toute la Province. Les objectifs fondamentaux de la mise en œuvre sont de cerner les ressources qui ont assuré ce type de soutien auparavant, de s'assurer de la présence de ces ressources, et de veiller à ce que ce soutien soit fourni aux familles de façon coordonnée et avec continuité.
- Dans la plupart des zones de prestation de services, les divers partenaires locaux ont sélectionné l'organisme qui sera chargé d'organiser la planification coordonnée des services et de procéder aux changements nécessaires pour que le système de services

destinés aux enfants/jeunes ayant des besoins particuliers et à leurs familles soit davantage axé sur la famille, plus transparent, plus facile d'accès et plus efficace. Les Ministères se réjouissent à la perspective de travailler sur les prochaines étapes avec les organismes de coordination recommandés et leurs partenaires.

PROCHAINES ÉTAPES : Chaque zone de prestation de services participera à une réunion face à face avec les Ministères. Lors de cette rencontre en personne, on nous fournira de plus amples renseignements concernant l'échéancier de mise en œuvre, le financement, les attentes relatives au rendement et les ressources disponibles. Restez à l'écoute!

Mise à jour concernant la prestation intégrée des services de réadaptation

L'objectif de la seconde phase de la *Stratégie ontarienne en matière de besoins particuliers* est de déterminer comment il serait possible d'améliorer l'intégration et la prestation des services de réadaptation (physiothérapie, ergothérapie et orthophonie).

Le 29 janvier 2016, chaque Comité de planification a reçu une première lettre de mise à jour de la part des Ministères. Voici quelques-uns des points essentiels de cette lettre :

- Contexte...

Toutes les zones de prestation de services ont soumis des propositions. De nombreuses propositions ont répondu aux attentes ministérielles ou les ont surpassées, en expliquant en détail comment les services fondamentaux requis seraient fournis, tout en illustrant clairement les améliorations dont bénéficieraient les familles dans leur expérience des services.

- Rétroaction à l'intention des Comités...

Les Ministères terminent actuellement leur étude approfondie des diverses propositions. Dans les semaines qui viennent, les Ministères fourniront une rétroaction détaillée à chaque Comité. Cette rétroaction inclura une description des points forts de la proposition concernée ainsi que les clarifications et améliorations qui pourraient être nécessaires. Les Ministères organiseront aussi des réunions avec certains Comités **au début du printemps**, afin de discuter de leur rétroaction plus en détail.

- 1^{re} année de mise en œuvre : 2016-2017...

Les Ministères travaillent actuellement en collaboration avec des experts et des prestataires de services, dans le but d'élaborer et de mettre sur pied deux appuis au programme qui seront dévoilés au printemps 2016.

Lignes directrices du programme

- Les lignes directrices, basées sur les besoins de services fondamentaux,

fournissent une orientation aux zones de prestation de services, en vue de maintenir une constance dans la mise en œuvre des nouvelles pratiques dans l'ensemble de la Province.

Mesures de rendement

- Les Ministères élaborent aussi actuellement des indicateurs de rendement qui permettront d'évaluer dans quelle mesure le nouveau système intégré favorise la prestation de services continus, efficaces, et en temps voulu. Ces mesures de rendement poseront les premiers jalons de la responsabilisation dans la prestation des services et des exigences relatives à la communication d'informations.

À la suite de la diffusion de ces documents, une réunion sera organisée, à laquelle participeront tous les présidents/coprésidents des divers Comités de planification de la Province, afin d'établir une interprétation commune de ces documents.

- Plans de mise en œuvre... À l'automne 2016, les Ministères organiseront des rencontres avec chacun des Comités de planification, afin de confirmer leur plan de mise en œuvre pour 2016-2017 et au-delà. À l'occasion de ces rencontres, les Ministères vérifieront que le plan est conforme aux lignes directrices du programme et que la communauté est prête pour la mise en œuvre. Pour se préparer à cette discussion, les Ministères s'attendent à ce que chaque Comité entreprenne certaines activités de planification pour 2016-2017, en vue d'une mise en œuvre en 2017-2018.

Confidentialité des détails concernant les propositions « À titre de représentants des Ministères, nous recommandons aux Comités de continuer à respecter la confidentialité de leurs propositions comme il convient jusqu'à ce que les Ministères aient communiqué avec eux au sujet de la mise en œuvre. » (traduction)

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure que nous recevrons de plus amples informations. Merci de votre intérêt continu et de votre fidèle contribution, qui sont indispensables à la création d'un meilleur système.

Cordialement,

Anne Huot et Carol Theoret-Douglas, coprésidentes du Comité d'Ottawa

ahuot@octc.ca

ctheoretdouglas@cheo.on.ca